

Tableau I : Critères de la polyarthrite rhumatoïde proposés par l'ACR (1987)

1. Raideur matinale (articulaire ou périarticulaire) d'au moins une heure.
 2. Arthrite d'au moins trois articulations (atteinte simultanée constatée par un médecin et due à une tuméfaction des tissus mous ou à un épanchement articulaire. Les 14 régions concernées sont les IPP, MCP, poignets, coudes, genoux et chevilles).
 3. Arthrite des articulations de la main (au moins une région tuméfiée au niveau des IPP, MCP ou poignets).
 4. Arthrite symétrique (atteinte simultanée et bilatérale des articulations ou groupes d'articulations définis en 2. L'atteinte simultanée des IPP, MCP, et MTP est acceptable même en l'absence de symétrie parfaite).
 5. Nodules rhumatoïdes (nodosités sous-cutanées constatées par un médecin sur des crêtes osseuses ou des surfaces d'extension ou en situation périarticulaire).
 6. présence du facteur rhumatoïde
 7. Lésions radiologiques typiques sur les clichés des mains et des poignets (démminéralisation en bande évidente ou érosions osseuses).
-